

Sondage Ipsos – Services funéraires - Ville de Paris

Les Français et les obsèques : entre nouveauté et tradition

À l'occasion de la Toussaint, les *Services Funéraires - Ville de Paris* et Ipsos présentent les résultats d'une enquête sur les perceptions et attentes des Français vis-à-vis de l'évolution du funéraire menée auprès d'un échantillon de 1 016 personnes, représentatives de la population française âgée de 15 ans et plus.

- **Quatre Français sur dix se déclarent aujourd'hui non croyants.** Si la proportion d'athées (ou non croyants) est toujours minoritaire (58% des Français se disent croyants), la pratique religieuse est elle marginale : seuls 14% des Français se définissent comme pratiquants. Les femmes, les personnes les plus âgées et les personnes résidant en province sont plus nombreuses à se déclarer croyantes.
- **Les croyants sont plus impliqués dans l'organisation des obsèques** : 40% seulement des français ont organisé les obsèques d'un proche. Les croyants sont plus souvent dans ce cas que les non croyants : 44% contre 32% qui en ont organisées au moins une fois et 28% contre 16% qui en ont organisé plusieurs fois. Enfin, cette pratique concerne plus les femmes que les hommes (45% contre 34%) et devient plus fréquente avec l'âge (13% des 15-34 ans, 45% des 35-59 ans et 68% des 60 ans et plus)
- **Les Français privilégient la crémation pour leurs propres obsèques.** Près d'un Français sur deux (48%) préfère en effet la crémation, dont 60% d'athées ou non croyants. Assez étonnamment, c'est aussi le cas de deux cinquièmes des croyants (40%). 42% de Français préfèrent l'inhumation (dont 50% de croyants). **Pourtant, ils retiennent l'inhumation dans le cas d'organisation de funérailles d'un proche** (42%, contre 33% la crémation). Il existe une profonde différence entre la représentation de sa propre mort et de celle de ses proches. Si de nombreux Français souhaitent très probablement débarrasser les autres de leurs propres corps, ils ne veulent pas participer à la destruction de celui de leur proche.
- **Dans tous les cas, les dernières volontés du défunt restent « sacrées ».** Neuf Français sur dix (91%) estiment qu'en matière d'obsèques, les dernières volontés sont primordiales, et ce sans distinction liée à la foi (91% des athées, 90% des croyants).
- **Pour plus de deux Français sur cinq (42%) la prise en charge des coûts doit être assurée par le défunt lui-même,** notamment les plus âgés (48% des 60 ans et plus), qui y voient sans doute la garantie d'avoir des obsèques conformes à leurs attentes ou de ne pas être un poids pour leurs familles. Seul 37% pensent que le financement des obsèques relève du devoir filial.
- **44% des Français ne peuvent donner un chiffre pour le coût des obsèques** : Ceux qui avancent un prix l'estiment en moyenne à un peu moins de 4 000 euros (3 829).
- **53% des Français pensent que les pompes funèbres devraient être un service public sans but lucratif** : Signe sans doute de la sensibilité au pouvoir d'achat et à la très forte augmentation du prix des obsèques (l'indice Insee des services funéraires a augmenté 2.5 fois plus vite que l'inflation depuis 10 ans). 40% pensent que les contrats obsèques devraient intégrer une revalorisation égale à l'augmentation du coût des obsèques.

Contacts

Services funéraires - Ville de Paris : Laurence Collet – l.collet@adeque.fr – 06.26.97.75.76

IPSOS : Etienne Mercier – etienne.mercier@ipsos.com / Sandrine Crusoe – sandrine.crusoe@ipsos.com

Les *Services Funéraires – Ville de Paris*, Société d'économie Mixte (SEM), ont été créés en 1998, dans la perspective de la fin du monopole des Pompes Funèbres. Ils sont en concurrence avec les opérateurs privés. La Ville de Paris a en effet jugé nécessaire de s'investir dans ce secteur sensible afin de peser sur le marché en matière **d'éthique, de prix et de qualité**.

1-Quatre Français sur dix se déclarent aujourd'hui non-croyants

2- Les croyants sont plus impliqués dans l'organisation des obsèques

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

- **Bien que 15% seulement des Français soient pratiquants, 70% des obsèques passent encore par un lieu de culte en France (50% seulement à Paris).**
- Une certaine forme de spiritualité et l'accomplissement de rites signifiants sont indispensables au moment de la mort que l'on soit croyant ou non-croyant. **Le rôle de la société est de répondre à cette demande en permettant aussi l'accomplissement de cérémonies civiles ou laïques** comme il en est actuellement proposé dans les crématoriums gérés par les *Services Funéraires – Ville de Paris*.

3- Les Français privilégient la crémation pour leurs propres obsèques. Pourtant, ils retiennent l'inhumation dans le cas d'organisation de funérailles d'un proche

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

➔ **Pour la première fois, les Français privilégient la crémation pour leurs propres obsèques ...**

- **Une progression spectaculaire en une génération seulement** : en 1974, moins de 0.5% des obsèques donnaient lieu à une crémation. 28% en 2008 (*Chiffres sur l'évolution de la crémation disponibles*)

- Alors que le catholicisme n'admet la crémation que depuis Vatican II, 40% des croyants choisiraient la crémation.

➔ **... mais préféreraient l'inhumation s'ils avaient à organiser les obsèques d'un proche**
« **Il existe une profonde différence entre la représentation de sa propre mort et celle de ses proches.**

L'individu peut envisager l'anéantissement de son propre corps, car il ne mesure pas son importance pour ceux qui restent. En revanche, organiser la crémation d'un proche peut donner l'impression de participer à la destruction du corps de l'autre, et être choquant dans un processus de deuil »
explique François Michaud Nérard, directeur général des Services Funéraires – Ville de Paris, et auteur de *La révolution de la mort*¹.

¹ Éditions Vuibert, collection Espace Éthique

4- Dans tous les cas, les dernières volontés du défunt restent « sacrées ».

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

Gérer les dernières volontés du défunt : un travail souvent difficile

- **La Loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles** prévoit que tout majeur ou mineur émancipé, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture, et **sanctionne le non-respect de ces volontés, lorsque celles-ci ont été notifiées.**
- Au quotidien, les conseillers funéraires des *Services Funéraires - Ville de Paris* se heurtent parfois à des incompatibilités entre les volontés du défunt et le souhait des familles.

Pour François Michaud Nérard, « **il s'agit avant tout de trouver la voie du dialogue et du compromis avec la famille, car si sa propre mort s'appartient, il s'agit aussi d'aider des vivants en détresse à vivre leur deuil du mieux possible.** »

5- Pour plus de deux Français sur cinq (42%) la prise en charge des coûts doit être assurée par le défunt lui-même.

Seulement 37% des Français considèrent qu'il est normal que les enfants s'occupent des obsèques de leurs parents.

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

Une réflexion sur l'encadrement des pratiques en matière de contrat d'obsèques et sur les modalités de financement s'impose.

Le financement des obsèques par le défunt lui-même peut être assuré de deux manières :

La réalisation anticipée d'un contrat obsèques

- Or, aujourd'hui, aucune réglementation n'impose de garantie de revalorisation des capitaux dans le cadre de ces contrats.

Le prélèvement à concurrence de 3.049,98 euros sur le compte du défunt.

- Or l'instruction de 1992 (Instruction N°92-67-K1-A3 du 9 juin 1992) qui autorisait ce prélèvement sur le compte des particuliers pour le règlement des frais d'obsèques a été déclarée caduc par réponse à question ministérielle (question 71706 posée au ministère de la santé et des solidarités publiée au JO du 03/04/2007 page 3324)

Le remboursement des frais d'obsèques devrait être prévu dans le cadre des conventions d'ouverture de comptes, ce qui n'est que récemment et rarement appliqué.

Pour Cendrine Chapel, « La situation actuelle ne permet pas d'apporter de réponse sécurisante à l'attente des familles. Les obsèques sont une charge très lourde pour elle. **Très peu de contrats d'obsèques garantissent que les prestations prévues pourront bien être financées le moment venu** ».

6- 44% des Français ne peuvent donner un chiffre pour le coût des obsèques

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

- **Aujourd'hui, le prix moyen des obsèques en France est de 3 000 € pour une inhumation** (sans l'achat de concession et sans les frais de monument) et de **2 500 € pour une crémation**, avec dispersion des cendres. (Source : Xerfi 2007).
- La réglementation (arrêté du 11 janvier 1999) indique que les entreprises de pompes funèbres sont tenues de fournir un devis à toute personne qui le demande, **devis qui doit être gratuit, détaillé poste par poste et mentionner le caractère obligatoire ou non des prestations.**
- 60% des Français n'ont jamais organisé d'obsèques. **Le secteur funéraire est donc aussi très peu connu.**
- **Les prix pratiqués par les Services Funéraires – Ville de Paris sont votés au Conseil de Paris.** Pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, les obsèques peuvent être entièrement prises en charge.

Le secteur funéraire français en chiffres

- Un peu plus de 520 000 défunts
- Chiffre d'affaires 2006 : 1.2 milliards d'euros
- 2500 entreprises dont 63% de moins de 5 salariés
- Fin 2007, 131 crématoriums en fonctionnement et 30 à l'étude
- Près de 2000 chambres funéraires (funérariums)

7- 53% des Français pensent que les pompes funèbres devraient être un service public sans but lucratif

CE QU'EN PENSENT LES SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS

- **Un secteur ultra-concurrentiel qui a besoin de repères**

Le secteur funéraire parisien est un des plus concurrentiel avec près de 130 points de vente intra-muros.

Pour François Michaud Nérard, « **La concurrence entre entreprises publiques de référence et entreprises privées est bénéfique** ». « *La fin du monopole des pompes funèbres, l'éclosion de nombreuses petites sociétés et le rachat des plus grosses entreprises françaises par des capitaux étrangers ont eu pour conséquence une forte augmentation du prix des obsèques. Depuis la libéralisation du marché en 1993, les prix du funéraire ont augmenté de 56%, soit 2,5 fois plus vite que l'inflation. Dans des villes comme Paris, cette hausse des prix a pu être limitée car l'existence d'opérateurs publics permet à la collectivité de peser sur le marché* ».

Contacts

Services funéraires - Ville de Paris : Laurence Collet – l.collet@adeque.fr – 06.26.97.75.76

IPSOS : Etienne Mercier – etienne.mercier@ipsos.com / Sandrine Crusoe – sandrine.crusoe@ipsos.com